

Question écrite

Conseil de Ville du 30.03.26

Y-a-t 'il « de l'eau dans le gaz » dans les relations entre le promoteur de l'Ecoquartier et les Service industriels de Delémont ?

Dans 2 articles du Quotidien Jurassien parus les 07 et 19.03.2026 nous avons appris que les locataires de l'Ecoquartier était remonté contre l'explosion des coûts des charges mensuelles et s'en prenaient au promoteur et à la gérance ainsi qu'aux Services industriels de Delémont (SID). Nous avons également constaté des divergences importantes dans les propos du promoteur et du représentant des SID ce qui laisse supposer des désaccords entre eux.

Nous souhaitons que le Conseil Communal nous apporte des éclaircissements en répondant aux questions suivantes :

- Dans l'établissement du projet des installations techniques (électricité, eau, chaleur) quel a été le rôle de SID ? Ont-ils pu donner leur avis sur les différents concepts et proposer d'éventuelles modifications ?
- 2 crédits de respectivement 1.8 et 3.8 millions ont été votés pour les installations techniques de l'Ecoquartier, de quoi SID sont-ils exactement propriétaires ?
- Quel est précisément le mandat de prestations passé contractuellement entre le promoteur de l'Ecoquartier et SID ?
- Il semble que tant les copropriétaires que les locataires n'étaient pas au courant des particularités des bâtiments de type « Minergie P ». Qui était chargé de les informer sur ces particularités ?
- Durant la période où les charges de chauffage étaient déterminées par rapport à la surface sur la base de valeurs d'expérience, les coûts d'exploitation de SID étaient-ils couverts ?
- Comme il apparait qu'un litige existe entre le promoteur de l'Ecoquartier et SID, quelles mesures entend prendre SID pour le régler ?

Nous attendons naturellement des réponses complètes, claires et transparentes du Conseil Communal.

Nous remercions le Conseil communal pour l'attention qu'il portera à notre requête.
Pour le groupe PLR

Pascal Domont

